

**MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV**  
**ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2007**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes que votre assemblée générale ordinaire a bien voulu nous confier en date du 16 mai 2005 et conformément aux dispositions des articles 258 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à la vérification des états financiers de la SOCIETE MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV arrêtés au 31 décembre 2007.

Ces états financiers qui font apparaître un actif net égal à 15.676.649 dinars, un capital social égal à 15.034.010 dinars et une valeur liquidative égale à 106,168 dinars par action ont été arrêtés par votre conseil d'administration et relèvent de sa responsabilité.

Notre mission consiste à exprimer une opinion sur la régularité et la sincérité des susdits états financiers et sur l'application des dispositions spécifiques prévues par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Nos travaux de contrôle ont été effectués conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière, incluant les épreuves et sondages que nous avons jugés nécessaires en la circonstance et eu égard aux règles de diligence normale.

Nous attirons votre attention sur la détention, par votre société, de deux billets de trésorerie échus, totalisant 350.000 dinars, émis par la Société FLEXOPRINT qui appartient au groupe AFFES.

Cette société a été déclarée en règlement judiciaire par jugement du tribunal de première instance de Sfax en date du 24 avril 2007.

En application des dispositions de l'article 25 de la loi n°95-34 du 17 avril 1995, votre société a enregistré sa créance auprès de l'administrateur judiciaire en date du 3 juillet 2007.

Dans l'état actuel de la procédure de règlement judiciaire et dans l'attente du rapport des experts en diagnostic, seuls les intérêts comptabilisés et non encore payés, totalisant 1.388 dinars, ont été annulés.

Sur la base des diligences que nous avons accomplies et sous réserve de la remarque ci-dessus mentionnée, nous estimons être en mesure de certifier que :

1. Les états financiers ci-joints sont sincères, réguliers et présentent une image fidèle pour tous les aspects significatifs de la SOCIETE MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV et des résultats de ses opérations pour la période allant du 1 janvier au 31 décembre 2007.

2. Les informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sont conformes à celles contenues dans les états financiers ci-dessus indiqués.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Néjiba CHOUK**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**RELATIF AUX CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES 200 ET 205**  
**DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES**

En application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales, le président ou le directeur général, les directeurs généraux adjoints et les membres du conseil d'administration ne peuvent contracter, avec la société ou avec des tiers, les conventions suivantes à moins qu'ils n'aient obtenu l'autorisation du conseil d'administration et l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires délibérant sur la base du rapport du commissaire aux comptes.

Ces conventions sont :

- Les prêts, avances, subventions, garanties et sûretés sous quelle que forme qu'elles soient au profit des tiers, actionnaires, dirigeants, membres du conseil d'administration et aux conjoints, ascendants, descendants des personnes ci-dessus citées, ainsi qu'à toute personne interposée.
- Les emprunts importants conclus au profit de la société et dont le plafond est fixé par les statuts.
- La location gérance du fonds de commerce.
- La cession du fonds de commerce ou de l'un des éléments qui le composent.

Au cours de l'exercice écoulé, nous n'avons pas reçu d'avis qu'une convention rentrant dans le cadre de l'article susmentionné, ait été soumise à l'autorisation du conseil d'administration et devant, selon le même article, être approuvée par l'assemblée générale ordinaire délibérant sur la base d'un rapport que nous devons vous soumettre.

Par ailleurs, et conformément à l'article 205 du code des sociétés commerciales, il convient de vous informer qu'une convention de gestion administrative, comptable et de gestion de portefeuille a été conclue entre MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV et la COMPAGNIE GESTION ET FINANCE « C.G.F. » ayant avec votre société des administrateurs communs.

Cette convention, en date du 28 juin 2001, conclue pour une période égale à une année renouvelable par tacite reconduction, prévoit le paiement d'une commission de gestion hors taxes égale à 0,4% de l'actif net moyen de MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV, payable trimestriellement et à terme échu.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration en date du 20 juin 2001.

Pour le présent exercice, cette commission s'est élevée à 74.440 dinars T.T.C.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Néjiba CHOUK**

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2007**  
(Unité : en D.T.)

	NOTE	AU 31/12/2007	AU 31/12/2006
<b>ACTIF</b>			
<b>AC 1 - Portefeuille-titres</b>	3-1	<b>11 999 094</b>	<b>8 000 077</b>
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		407 758	204 208
b - Obligations et valeurs assimilées		11 591 336	7 795 869
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>	3-2	<b>3 358 880</b>	<b>3 990 130</b>
a - Placements monétaires		2 219 838	2 192 901
b - Disponibilités		1 139 042	1 797 229
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	3-3	<b>350 162</b>	<b>3 272</b>
a - Dividendes et intérêts à recevoir		162	3 272
b - Titres de créances échus		350 000	0
<b>AC 4 - Autres actifs</b>	3-4	<b>2 281</b>	<b>0</b>
a - Débiteurs divers		2 281	0
c - Immobilisations nettes		0	0
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>15 710 417</b>	<b>11 993 479</b>
<b>PASSIF EXIGIBLE</b>			
	3-5		
<b>PA 1 - Opérateurs créditeurs</b>		<b>32 475</b>	<b>26 964</b>
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>		<b>1 293</b>	<b>1 074</b>
<b>TOTAL PASSIF EXIGIBLE</b>		<b>33 768</b>	<b>28 038</b>
<b>ACTIF NET</b>			
		<b>15 676 649</b>	<b>11 965 441</b>
<b>CP 1 - Capital</b>	3-6	<b>15 034 010</b>	<b>11 449 032</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	4-5	<b>642 639</b>	<b>516 409</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		205	110
b - Sommes distribuables de l'exercice		642 434	516 299
<b>ACTIF NET</b>		<b>15 676 649</b>	<b>11 965 441</b>
<b>TOTAL PASSIF EXIGIBLE + ACTIF NET</b>		<b>15 710 417</b>	<b>11 993 479</b>

**ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2007**  
(Unité : en D.T.)

	NOTE	DU 01/01/2007 AU 31/12/2007	DU 01/01/2006 AU 31/12/2006
<b>PR 1 - REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES</b>	4-1	<b>626 758</b>	<b>538 352</b>
a. Dividendes		31 009	26 178
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		595 749	512 174
c. Revenus des autres valeurs		0	0
<b>PR 2 - REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	4-2	<b>140 482</b>	<b>118 881</b>
a. Revenus des bons du Trésor		98 517	48 994
b. Revenus des billets du Trésorerie		21 929	44 965
c. Revenus des certificats de dépôt		12 673	13 521
d. Intérêts sur comptes courants		7 363	11 401
<b>TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>767 240</b>	<b>657 233</b>
<b>CH 1 - CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	4-3	<b>-91 688</b>	<b>-75 152</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>675 552</b>	<b>582 081</b>
<b>CH 2 - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	4-4	<b>-29 338</b>	<b>-24 928</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>646 214</b>	<b>557 153</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>-3 780</b>	<b>-40 854</b>
<b>SOMMES DISTRIBUTABLES</b>		<b>642 434</b>	<b>516 299</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>3 780</b>	<b>40 854</b>
<b>RESULTAT NON DISTRIBUTABLE</b>		<b>58 869</b>	<b>62 005</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-31 413	-16 115
Variation des plus (ou moins) values réalisées/cessions de titres		91 855	80 349
Frais de négociation		-1 573	-2 229
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>705 083</b>	<b>619 158</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 31 DECEMBRE 2007**  
(Unité : en D.T.)

	NOTE	DU 01/01/2007 AU	DU 01/01/2006 AU

	31/12/2007	31/12/2006
<b>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</b>		
<b>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>705 083</b>	<b>619 158</b>
a - Résultat d'exploitation	646 214	557 153
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-31 413	-16 115
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	91 855	80 349
d - Frais de négociation de titres	-1 573	-2 229
<b>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>-516 392</b>	<b>-618 026</b>
<b>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>3 522 517</b>	<b>-1 126 314</b>
<b>a - Souscriptions</b>	<b>39 376 127</b>	<b>16 659 336</b>
- Capital	37 927 200	16 068 300
- Régularisation des sommes non distribuables	654 653	150 785
- Régularisation des sommes distribuables	794 274	440 251
- Droits d'entrée	0	0
<b>b - Rachats</b>	<b>-35 853 610</b>	<b>-17 785 650</b>
- Capital	-34 455 000	-17 143 000
- Régularisation des sommes non distribuables	-600 761	-161 655
- Régularisation des sommes distribuables	-797 849	-480 995
- Droits de sortie	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>3 711 208</b>	<b>-1 125 182</b>
<b>AN 4 - ACTIF NET</b>		
a - Début de période	11 965 441	13 090 623
b - Fin de période	15 676 649	11 965 441
<b>AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS</b>		
a - Début de période	112 937	123 684
b - Fin de période	147 659	112 937
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>106,168</b>	<b>105,948</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>4,52%</b>	<b>4,82%</b>

### NOTES AUX ETATS FINANCIERS

#### 1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

MILLENIUM OBLIGATAIRE est une société d'investissement à capital variable, régie par la loi n°88-92 du 2 août 1988 telle que modifiée par la loi n°92-113 du 23 novembre 1992, la loi n°95-87 du 30 octobre 1995 et la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

La société a obtenu :

- l'agrément du ministère des finances le 13 juin 2000,
- le visa du prospectus d'émission par le C.M.F. le 26 octobre 2001 sous le n°01.425.

Elle a été définitivement constituée le 22 juin 2001 et a entamé son activité le 21 novembre 2001.

Elle a opté pour un premier exercice social égal à dix-huit (18) mois allant du 22 juin 2001 au 31 décembre 2002.

La gestion de MILLENIUM OBLIGATAIRE est confiée à la Compagnie Gestion et Finance « C.G.F. » qui est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et de la gestion financière de la société.

En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle égale à 0,4% de l'actif net moyen H.T. de MILLENIUM OBLIGATAIRE, réglée trimestriellement à terme échu.

La Banque Internationale Arabe de Tunisie « B.I.A.T. » assure les fonctions de dépositaire. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de MILLENIUM OBLIGATAIRE,
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la B.I.A.T. perçoit une rémunération calculée sur la base de l'actif net quotidien selon le barème suivant :

- de 0 à 10 millions de dinars : 0,1% : HT avec un minimum égal à 6.000 D
- de 10 millions à 20 millions de dinars : 0,08% : HT
- plus de 20 millions de dinars : 0,06% : HT

#### 2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de MILLENIUM OBLIGATAIRE sont établis en référence aux dispositions de l'arrêté du ministère des finances du 22 janvier 1999 portant promulgation des normes comptables sectorielles relatives aux O.P.C.V.M.

Ces états financiers comprennent les documents suivants :

- le bilan,
- l'état de résultat,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ces états financiers sont les suivants :

##### 2.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat, les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les placements en obligations et valeurs assimilées admis à la cote détenus par la société sont évalués à leurs valeurs actuelles du 31 décembre 2007 conformément à l'alinéa 3 du paragraphe 17 de la N.C.T. n°17

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires comprennent les bons du Trésor, les certificats de dépôt et les billets de trésorerie. Ces valeurs sont évaluées à leur prix d'acquisition (valeur nominale – intérêts précomptés non échus).

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

## 2.2. CESSION DES PLACEMENTS :

Les cessions des placements donnent lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le coût d'achat des placements utilisé lors de la cession est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 3. PRESENTATION DES ELEMENTS DU BILAN

### 3.1 Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille titres est arrêté au 31 décembre 2007 à 11.999.094 dinars, détaillé comme suit :

DESIGNATION	NOMBRE DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 31/12/2007	% DE L'ACTIF
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES :</b>				
<b>- OBLIGATIONS DE STES ADMISES A LA COTE :</b>				
* Emprunt obligataire CIL 2002/2	500	20.000	20.351	0,13
* Emprunt obligataire SOTUVER 2002	1.000	100.000	105.006	0,67
* Emprunt obligataire AL 2001/2	1.000	16.000	16.005	0,10
* Emprunt obligataire ATL 2006/1	1.500	150.000	154.262	0,98
* Emprunt obligataire GL 2004-1	1.500	90.000	95.063	0,61
* Emprunt obligataire GL 2001-2	500	10.000	10.002	0,06
* Emprunt obligataire SKANES 2003	2.000	160.000	165.198	1,05
* Emprunt obligataire TUNISIE LEASING 2006-1	5.000	400.000	402.671	2,56
* Emprunt obligataire TUNISIE LEASING 2002-2	3.000	60.000	62.387	0,40
* Emprunt obligataire TOUTA 2002 B	2.550	102.000	103.655	0,66
* Emprunt obligataire U.B.C.I. 2001	4.000	397.750	398.671	2,54
* Emprunt obligataire AIL 2005-A	1.500	90.000	91.777	0,58
* Emprunt obligataire AIL 2005-B	2.000	120.000	122.370	0,78
* Emprunt obligataire EL MAZRAA 2001	500	20.000	21.128	0,13
* Emprunt subordonné TL-2007	5.000	500.000	511.781	3,26
		<b>2.235.750</b>	<b>2.280.327</b>	<b>14,51</b>
<b>- F.C.C. :</b>				
* FCC-BIAT1 P201	300	300.000	302.009	1,92
* FCC-BIAT2 P301	300	300.000	302.165	1,93
		<b>600.000</b>	<b>604.174</b>	<b>3,85</b>
<b>- B.T.A. :</b>				
* B.T.A. 6,5% mars 2009	300	308.490	315.939	2,01
* B.T.A. 6,5% mars 2009	100	102.880	105.332	0,67
* B.T.A. 6,75% avril 2010	40	41.472	42.353	0,27
* B.T.A. 6,00% mars 2012	30	29.100	30.391	0,19
* B.T.A. 6,10% octobre 2013	100	97.330	98.751	0,63
* B.T.A. 6,10% octobre 2013	200	195.160	197.941	1,26
* B.T.A. 6,10% octobre 2013	100	97.630	99.014	0,63
* B.T.A. 6,9% mai 2022	500	485.150	503.619	3,21
* B.T.A. 6,9% mai 2022	500	485.400	503.860	3,21
* B.T.A. 6,9% mai 2022	100	97.230	100.916	0,64
* B.T.A. 6,9% mai 2022	100	97.530	101.136	0,64
* B.T.A. 7,00% février 2015	500	505.000	528.610	3,36
* B.T.A. 7,00% février 2015	700	706.790	739.965	4,71
* B.T.A. 7,00% février 2015	100	100.100	105.075	0,67
* B.T.A. 7,00% février 2015	700	704.690	738.393	4,70
* B.T.A. 7,00% février 2015	300	307.590	321.682	2,05
* B.T.A. 7,00% février 2015	200	205.160	214.543	1,36
* B.T.A. 7,00% février 2015	200	205.260	214.631	1,37
* B.T.A. 7,00% février 2015	500	513.400	536.797	3,42
* B.T.A. 7,00% février 2015	100	102.730	107.403	0,68
* B.T.A. 7,00% février 2015	200	205.560	214.895	1,37
* B.T.A. 7,00% février 2015	93	94.860	99.321	0,63
* B.T.A. 8,25% juillet 2014	180	181.710	186.775	1,19
* B.T.A. 8,25% juillet 2014	500	546.500	546.895	3,48
* B.T.A. 8,25% juillet 2014	700	763.000	766.584	4,88
* B.T.A. 8,25% juillet 2014	500	541.000	544.961	3,47
* B.T.A. 8,25% juillet 2014	300	328.350	328.421	2,09
<b>- B.T.Z. :</b>				
* B.T.Z. C01 11 octobre 2016	100	55.030	59.431	0,38
* B.T.Z. C02 11 octobre 2016	100	54.780	59.205	0,38

* B.T.Z. C03 11 octobre 2016	100	54.530	58.980	0,37
* B.T.Z. C04 11 octobre 2016	400	217.120	235.016	1,50
		<b>381.460</b>	<b>412.632</b>	<b>2,63</b>
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET V. ASSIMILEES</b>		<b>11.266.282</b>	<b>11.591.336</b>	<b>73,78</b>
<b>TITRES OPCVM :</b>				
* SICAV ENTREPRISE	1.960	200.163	203.954	1,30
* FCP PROPARGO	200	200.000	203.804	1,30
<b>TOTAL TITRES OPCVM</b>		<b>400.163</b>	<b>407.758</b>	<b>2,60</b>
<b>TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES</b>		<b>11.666.445</b>	<b>11.999.094</b>	<b>76,38</b>

### 3.2. PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2007 à 3.358.880 dinars, détaillée comme suit :

DESIGNATION	NOMBRE DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 31/12/2007	% DE L'ACTIF
<b>PLACEMENTS MONETAIRES :</b>				
<b>- BILLETS DE TRESORERIE :</b>				
Billet Les Oliviers - 01 – 23/07/2008	1	304.310	340.053	2,16
<b>- BONS DU TRESOR :</b>				
* BTCT52S – 09/09/2008	95	90.332	91.348	0,58
* BTCT52S – 09/09/2008	680	646.950	653.929	4,16
* BTCT52S – 09/09/2008	47	44.759	45.207	0,29
* BTCT52S – 26/02/2008	600	568.882	589.771	3,76
		<b>1.350.923</b>	<b>1.380.255</b>	<b>8,79</b>
<b>CERTIFICATS DE DEPOT :</b>				
* B.I.A.T. – 10/01/2008	1	499.478	499.530	3,18
<b>TOTAL DES PLAC. MONETAIRES</b>		<b>2.154.711</b>	<b>2.219.838</b>	<b>14,13</b>
<b>- DISPONIBILITES</b>		<b>1.139.042</b>	<b>1.139.042</b>	<b>7,25</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>3.293.753</b>	<b>3.358.880</b>	<b>21,38</b>

### 3.3. CREANCES D'EXPLOITATION :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2007 à 350.162 dinars, détaillée comme suit :

- Dividendes et intérêts à recevoir	: 162 D
- Titres de créances échus	: 350.000 D
<b>Total</b>	<b>350.162 D</b>

#### 3.3.1. TITRES DE CREANCES ECHUS :

Ce poste est arrêté au 31 décembre 2007 à 350.000 dinars, correspondant à la valeur nominale de deux billets de trésorerie échus, émis par la Société FLEXOPRINT appartenant au groupe Abdessalam AFFES.

L'agence FITCHRATINGS a baissé la note accordée à la Société FLEXOPRINT de B à C en date du 21 juin 2006, puis et à la demande de cette dernière, elle a retiré sa notation en date du 2 avril 2007.

Par jugement du tribunal de première instance de Sfax en date du 24 avril 2007, le juge a ordonné :

1. Le déclenchement de la procédure de règlement judiciaire contre la Société FLEXOPRINT dans le cadre de la loi n°95-34 du 17 avril 1995 et l'ouverture de la période d'observation.

2. La désignation de Monsieur Mokhles AJILI, administrateur judiciaire et de Messieurs Salah DHIBI et Nabil ABDELLATIF, experts en diagnostic, pour connaître la situation réelle : économique, financière et sociale de la société.

En application des dispositions de l'article 25 de la loi n°95-34 du 17 avril 1995, votre société a enregistré sa créance auprès de l'administrateur judiciaire en date du 3 juillet 2007.

Dans l'attente du rapport des experts en diagnostic, seuls les intérêts échus relatifs aux billets de trésorerie et non encore payés, totalisant 1.388 dinars, ont été annulés.

#### 3.4. AUTRES ACTIFS :

Les autres actifs sont arrêtés au 31 décembre 2007 à 2.281 dinars, correspondant à des retenues à la source sur B.T.A.

#### 3.5. PASSIF EXIGIBLE :

Les dettes de la Société MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV s'élèvent au 31 décembre 2007 à 33.768 dinars, détaillées comme suit :

- Gestionnaire C.G.F. (quatrième trimestre 2007)	: 19.430 D
- Dépositaire B.I.A.T. (quatrième trimestre 2007)	: 4.481 D
- Commissaire aux comptes	: 7.428 D
- C.M.F. (redevances + publications)	: 2.094 D
- Impôts à payer	: 335 D
<b>Total</b>	<b>33.768 D</b>

#### 3.6. CAPITAL :

Ce poste est arrêté au 31 décembre 2007 à 15.034.010 dinars, détaillé comme suit :

- Capital social au 31 décembre 2007	: 14.765.900 D
- Sommes non distribuables de l'exercice	: 112.761 D

- Résultat non distribuable de l'exercice clos : 155.349 D

Capital au 31 décembre 2007 **15.034.010 D**

### 3.6.1. CAPITAL SOCIAL :

Le capital social, arrêté au 31 décembre 2007 à 14.765.900 dinars a évolué, depuis le 1er janvier jusqu'au 31 décembre 2007, comme suit :

Capital au 31 décembre 2006 :

- Montant : 11.293.700 D  
 - Nombre de titres : 112.937  
 - Nombre d'actionnaires : 341

Souscriptions réalisées au cours de la période :

- Montant : 37.927.200 D  
 - Nombre de titres émis : 379.272  
 - Nombre d'actionnaires nouveaux : 205

Rachats effectués au cours de la période :

- Montant : 34.455.000 D  
 - Nombre de titres rachetés : 344.550  
 - Nombre d'actionnaires sortants : 115

Capital au 31 décembre 2007 :

- Montant : 14.765.900 D  
 - Nombre de titres : 147.659  
 - Nombre d'actionnaires : 431

### 3.6.2. SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2007 à 112.761 dinars, détaillée comme suit :

Résultat non distribuable de l'exercice :

- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres : <31.413>D  
 - Variation des plus ou moins values réalisées sur titres : 91.855 D  
 - Frais de négociation : <1.573>D  
**Total 58.869 D**

Régularisation des S.N.D. :

- Régularisation des S.N.D. sur souscriptions : 654.653 D  
 - Régularisation des S.N.D. sur rachats : <600.761>D  
**Total 53.892 D**

Sommes non distribuables de l'exercice **112.761 D**

## 4. ELEMENTS DU RESULTAT

### 4.1. REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

DESIGNATION	DU 01/01/2007 AU 31/12/2007	DU 01/01/2006 AU 31/12/2006	ECART
Intérêts sur obligations et v. assimilées Etat (échus)	323.374	426.049	<102.675>
Intérêts sur obligations et v. assimilées (potentiels)	106.151	<33.963>	140.114
Intérêts sur obligations et v. assimilées sociétés (échus)	166.224	120.088	46.136
Revenus des titres OPCVM	31.009	26.178	4.831
<b>Total</b>	<b>626.758</b>	<b>538.352</b>	<b>88.406</b>

### 4.2. REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES :

DESIGNATION	DU 01/01/2007 AU 31/12/2007	DU 01/01/2006 AU 31/12/2006	ECART
Revenus des bons du Trésor échus	87.314	40.800	46.514
Revenus des bons du Trésor potentiels	11.203	8.194	3.009
Revenus des billets de trésorerie échus	8.480	31.440	<22.960>
Revenus des billets de trésorerie potentiels	13.449	13.525	<76>
Revenus des certificats de dépôt échus	12.726	14.065	<1.339>
Revenus des certificats de dépôt potentiels	<53>	<544>	491
Revenus des comptes de dépôt	7.363	11.401	<4.038>
	<u>140.482</u>	<u>118.881</u>	<u>21.601</u>

**4.3. CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS :**

DESIGNATION	DU 01/01/2007 AU 31/12/2007	DU 01/01/2006 AU 31/12/2006	ECART
Rémunération du gestionnaire	74.440	60.660	13.780
Rémunération du dépositaire	17.248	14.492	2.756
	<u>91.688</u>	<u>75.152</u>	<u>16.536</u>

**4.4. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :**

DESIGNATION	DU 01/01/2007 AU 31/12/2007	DU 01/01/2006 AU 31/12/2006	ECART
Redevance C.M.F.	15.771	12.852	2.919
Rémunération commissaire aux comptes	11.100	10.000	1.100
Publicité et publications	602	602	0
Agios, frais bancaires et autres charges	75	24	51
Impôts et taxes	1.790	1.450	340
	<u>29.338</u>	<u>24.928</u>	<u>4.410</u>

**4.5. SOMMES DISTRIBUABLES :**

DESIGNATION	DU 01/01/2007 AU 31/12/2007	DU 01/01/2006 AU 31/12/2006	ECART
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>646.214</b>	<b>557.153</b>	<b>89.061</b>
<b>+ REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION :</b>			
* Régularisation du résultat dist./souscriptions	794.274	440.251	354.023
* Régularisation du résultat dist./rachats	<797.849>	<480.995>	<316.854>
TOTAL REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPL.	<3.575>	<40.744>	37.169
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>642.639</b>	<b>516.409</b>	<b>126.230</b>

**5. AUTRES INFORMATIONS****5.1. DONNEES PAR ACTION ET RATIOS PERTINENTS AU 31 DECEMBRE 2007 :**

	DU 01/01/07 AU 31/12/07	DU 01/01/06 AU 31/12/06	DU 01/01/05 AU 31/12/05
<b>Données par action :</b>			
Revenus des placements	5,196	5,819	4,407
Charges de gestion des placements	<u>-0,621</u>	<u>-0,665</u>	<u>-0,474</u>
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>4,575</b>	<b>5,154</b>	<b>3,933</b>
Autres charges	<u>-0,199</u>	<u>-0,221</u>	<u>-0,178</u>
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>4,376</b>	<b>4,933</b>	<b>3,755</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	<u>-0,025</u>	<u>-0,361</u>	<u>1,240</u>
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>4,351</b>	<b>4,572</b>	<b>4,995</b>
Variation des plus ou moins values potentielles	-0,213	-0,143	-0,142
Plus ou moins values réalisées/titres	0,622	0,712	-0,050
Frais de négociation	-0,010	-0,020	-0,004
<b>Résultat non distribuable de l'exercice (2)</b>	<b>0,399</b>	<b>0,549</b>	<b>-0,196</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1+2)</b>	<b>4,775</b>	<b>5,482</b>	<b>3,559</b>
Droits d'entrée et de sortie	0	0	0
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,399</b>	<b>0,549</b>	<b>-0,196</b>
Régularisation du résultat non distribuable de l'exercice	<u>0,365</u>	<u>-0,096</u>	<u>0,587</u>
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,764</b>	<b>0,453</b>	<b>0,391</b>
<b>Distribution de dividendes</b>	<b>4,571</b>	<b>4,996</b>	<b>5,740</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>106,168</b>	<b>105,948</b>	<b>105,839</b>
<b>Actif net moyen</b>	<b>15.756.999</b>	<b>12.847.791</b>	<b>9.959.540</b>
<b>Ratios de gestion des placements</b>			
Charges/actif net moyen	0,58%	0,58%	0,59%
Autres charges/actif net moyen	0,19%	0,19%	0,22%
Résultat distribuable de l'ex./actif net moyen	4,08%	4,02%	6,20%

**FCP VALEURS CEA**  
**ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2007**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007**

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels du FCP VALEURS CEA arrêtés au 31 décembre 2007, faisant apparaître un total actif de 1 806 625 DT, un actif net de 1 794 440 DT pour 169 246 actions en circulation et une valeur liquidative égale par action à 10,603 DT.

**I. Opinion sur les comptes annuels :**

Nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints du FCP VALEURS CEA, comprenant le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que de l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité du gestionnaire du fonds. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement, et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement professionnel, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous prenons en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également notre appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Sur la base des diligences que nous avons accomplies, nous certifions que les états financiers de « FCP VALEURS CEA » arrêtés au 31 décembre 2007, tels qu'ils figurent en annexe du présent rapport, sont réguliers et sincères et traduisent fidèlement la situation financière du fonds, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**II. Vérification et informations spécifiques :**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts.

Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

**Mourad FRADI**

**FCP VALEURS CEA**  
**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2007**  
**(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

	Note	31/12/2007
<b>ACTIF</b>		
<b><u>Portefeuille-titres</u></b>		
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1 413 041
Obligations et valeurs assimilées		199 802
Titres OPCVM		
	3.1	<b>1 612 843</b>
<b><u>Placements monétaires et disponibilités</u></b>		
Placements monétaires		
Disponibilités		193 782
	3.2	<b>193 782</b>
<b><u>Créances d'exploitations</u></b>		
<b><u>Autres actifs</u></b>		
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 806 625</b>
<b>PASSIF</b>		
Opérateurs créditeurs	3.3	9 465
Autres créditeurs divers	3.4	2 720
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>12 185</b>
<b>ACTIF NET</b>		
Capital	3.5	1 793 651
Sommes distribuables		<b>789</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		
Sommes distribuables de l'exercice		789
<b>ACTIF NET</b>		<b>1 794 440</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 806 625</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**PERIODE ALLANT DU 4 AVRIL 2007 AU 31 DECEMBRE 2007**  
**(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

	Note	31/12/2007
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>		<b>6 030</b>
Dividendes	4.1	2 362
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	2 777
Autres revenus		891
<b>Revenus des placements monétaires</b>		
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>6 030</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	4.3	<b>&lt;9 465&gt;</b>
<b>Revenu net des placements</b>		<b>&lt;3 435&gt;</b>
Autres produits		
Autres charges	4.4	<b>&lt;3 042&gt;</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>&lt;6 477&gt;</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		7 266
<b>Sommes distribuables de la période</b>		<b>789</b>
-		<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b> <7 266>
		<b>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</b> 44 702
		<b>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</b> 9 466
		<b>Frais de négociation</b> <1 667>
<b>Résultat net de la période</b>		<b>46 024</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**PERIODE ALLANT DU 4 AVRIL 2007 AU 31 DECEMBRE 2007**

	Notes	Du 04/04/2007 au 31/12/2007
<b>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>		<b>46 024</b>
Résultat d'exploitation		<6 477>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		44 702
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		9 466
Frais de négociation		<1 667>
<b>Distributions de dividendes</b>		
<b>Transactions sur le capital</b>		<b>1 748 416</b>
<b>Souscriptions</b>		<b>2 074 310</b>
Capital		2 000 700
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		66 213
Régularisation des sommes distribuables		7 397
<b>Rachats</b>		<b>&lt;325 894&gt;</b>
Capital		<308 240>
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		<17 523>
Régularisation des sommes distribuables		<131>
<b>Variation de l'actif net</b>		<b>1 794 440</b>
<b>Actif net</b>		
En début de période		
En fin de période		1 794 440
<b>Nombre d'actions</b>		
En début de période		10 000
En fin de période		169 246
<b>Valeur liquidative</b>		<b>10,603</b>
<b>Taux de rendement</b>		<b>6,03%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**1 – PRESENTATION DU FCP**

FCP VALEURS CEA est un fonds commun de placement du type mixte, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA (personnes physiques) et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Il a été créé le 4 avril 2007 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS CEA.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

**2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2007 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

**2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant dix séances de bourse consécutives, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

**2.3. Evaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leurs prix d'acquisition.

**2.4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**2.5 Capital social**

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

**2.6 Le résultat net de la période**

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuée.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuée est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

**2.7 Sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

**3 – NOTES SUR LE BILAN****3.1 Portefeuille titres :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2007 se détaille comme suit:

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif net</u>
<b><u>A- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</u></b>				
ADWYA	12 100	33 952	41 140	2,29%
AMEN BANK NS	3 736	97 136	97 136	5,41%
ASSAD	8 000	34 186	34 160	1,90%
ATTIJARI BANK	9 900	73 753	72 290	4,03%
BH	5 940	138 514	147 989	8,25%
BH NG 2007	20	446	478	0,03%
BH NS 2007	40	893	934	0,05%
BNA	4 000	36 163	35 808	2,00%
BT	1 500	142 129	145 821	8,13%
MAGASIN GENERAL	2 680	81 693	71 902	4,01%
SFBT	11 000	158 122	158 818	8,85%
SIMPAR	1 220	36 687	39 735	2,21%
SNMVT	1 700	130 100	143 298	7,99%
SOPAT NS	2 361	25 971	25 499	1,42%
STB	4 000	42 659	42 712	2,38%
TPR	21 059	99 401	105 169	5,86%
TUNINVEST SICAR	3 700	37 949	39 960	2,23%
TUNISAIR	12 000	44 377	45 600	2,54%
TUNISIE LEASING	11 000	154 061	164 592	9,17%
<b>Total actions, valeurs assimilées et droits rattachés</b>		<b>1 368 192</b>	<b>1 413 041</b>	<b>78,75%</b>
<b><u>B- Obligations et valeurs assimilés</u></b>				
<b>1-Bons du trésor Assimilables</b>				
BTA 05 2022 6.9%	25	24 350	25 306	1,41%
BTA 04 2014 7.50 %	92	96 830	101 371	5,65%
BTA 07 2017 6.75 %	50	49 500	51 020	2,84%
BTZC OCT 2016	40	21 460	22 105	1,23%
<b>Total Bons de trésors</b>		<b>192 140</b>	<b>199 802</b>	<b>11,13%</b>
<b>Total</b>		<b>1 560 332</b>	<b>1 612 843</b>	<b>89,88%</b>

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2007 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions	1 470 119
Bons du trésor assimilables	170 680
Bons de trésor à zéro coupon	21 460
	<b>1 662 259</b>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2007 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Prix de Cession</u>	<u>Plus ou moins values réalisées</u>
Actions	101 927	111 393	9 466
<b>TOTAL</b>	<b>101 927</b>	<b>111 393</b>	<b>9 466</b>

### 3.2 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2007 se détaille comme suit:

	<u>31/12/2007</u>
Amen Bank Pasteur	466 380
Liquidation émissions/rachats	72 958
Achats de titres à régler	<345 556 >
	<b>193 782</b>

### 3.3 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2007 se détaille comme suit:

	<u>31/12/2007</u>
Rémunération du gestionnaire et du distributeur exclusif à payer	6 054
Rémunération du dépositaire à payer	3 411
	<b>9 465</b>

### 3.4 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2007 se détaille comme suit:

	<u>31/12/2007</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	2597
Redevance CMF	123
	<b>2720</b>

### 3.5 Capital :

Les mouvements sur le capital et l'actif net au cours de la période allant du 04 avril 2007 au 31 décembre 2007 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2007</u>
<b>Capital au 04 avril 2007</b>	
<b>En Nominal</b>	<b>100 000</b>
Nombre de titre	10 000
Nombre d'actionnaires	8
<b>Souscriptions réalisées (En Nominal)</b>	
Montant	<b>1 900 700</b>
Nombre de titres	190 070
Nombre d'actionnaires entrants	476
<b>Rachats effectués (En Nominal)</b>	
Montant	<b>308 240</b>
Nombre de titres	30 832
Nombre d'actionnaires sortants	
<b>Autres mouvements</b>	
Frais de négociation	<1 667 >
Différences d'estimation (+/-)	44 702
Plus ou moins-value réalisée	9 466
Régularisations lots et primes	48 690
<b>Capital au 31 décembre 2007</b>	<b>1 793 651</b>
Nombre de titres	169 246
Nombre d'actionnaires	484

## 4 – Notes sur l'état de résultat

### 4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2007 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2007</u>
Dividende TUNISIE LEASING	825
Dividende SFBT	363

Dividende ADWYA	350
Dividende TUNISAIR	273
Dividende MAGASIN GENERAL	225
Dividende BH	150
Dividende BT	176
	<hr/>
	<b>2 362</b>
	<hr/> <hr/>

**4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :**

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 4 avril au 31 décembre 2007 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2007</u></b>
Intérêts sur BTA	2 132
Intérêts sur BTZC	645
	<hr/>
	<b>2 777</b>
	<hr/> <hr/>

**4.3 Charges de gestion des placements :**

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 4 avril au 31 décembre 2007 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2007</u></b>
Rémunérations du gestionnaire et du distributeur	6 054
Rémunération du dépositaire	3 411
	<hr/>
	<b>9 465</b>
	<hr/> <hr/>

**4.4 Autres charges :**

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 4 avril au 31 décembre 2007 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2007</u></b>
Redevance CMF	445
Honoraires du commissaire aux comptes	2 597
	<hr/>
	<b>3 042</b>
	<hr/> <hr/>

**5 – Autres informations****5-1 Données par action et ratios de gestion des placements :**

<b><u>Données par action</u></b>	<b><u>31/12/2007</u></b>
Revenus des placements	0,036
Charges de gestion des placements	<0,056>
<b>Revenus net des placements</b>	<b>&lt;0,020&gt;</b>
Autres produits	-
Autres charges	<0,018 >
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>&lt;0,038&gt;</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,043
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,005</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	0,264
Frais de négociation	<0,010>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,056
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>0,310</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>0,272</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	0,310
Régularisation du résultat non distribuable	0,288
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,598</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>10,603</b>
	<hr/> <hr/>

**5-2 Ratios de gestion des placements :**

Les ratios de gestion des placements pour la période allant du 4 avril au 31 décembre 2007 se présentent comme suit :

- Charges de gestion des placements/actif net soit :  $9\,465 / 1\,794\,440 = 0,53\%$
- Autres charges / actif net soit :  $3\,042 / 1\,794\,440 = 0,17\%$

- Résultat distribuable / actif net soit :  $789 / 1\,794\,440 = 0,04\%$

### 5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS CEA est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission de :

- La définition des objectifs de placements de l'actif net du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA et actions de sociétés cotées, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS CEA sont confiées à TUNISIE VALEURS

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS percevra une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1%(TTC) sur l'actif net placé en BTA
- 1,5%(TTC) sur l'actif placé en actions

Le calcul de ces frais de gestion se fera au jour le jour et viendra en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fera trimestriellement.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS CEA. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société.
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.